Image not found or type unknown

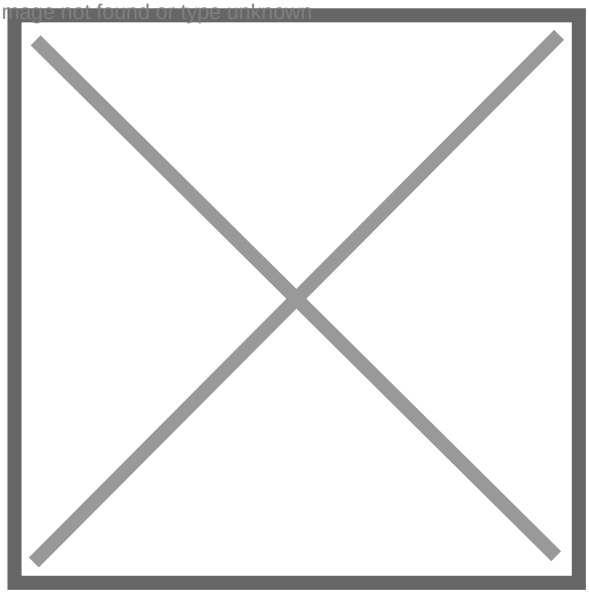

Adoption de l'enfant de ma conjointe

Par **oim21**, le **02/03/2020** à **16:16**

Bonjour,

Je suis marié avec une femme non française et j'ai adopté, dans son pays, d'origine son enfant. Je veux savoir quelle est la marche à suivre pour faire reconnaitre cette adoption au niveau de la France afin que ma fille (qui porte désormais mon nom) apparaisse sur notre livret de famille ?

Merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **02/03/2020** à **16:29**

bonjour,

la première question est de savoir si le pays dont l'enfant a la nationalité, autorise l'adoption, juridiquement il faut que la loi personnelle de l'enfant autorise l'adoption.

pour des informations plus complètes, voir ces liens :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F935

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1094

salutations

Par **nihilscio**, le **02/03/2020** à **17:55**

Bonjour,

Vous trouverez réponse ci-après : https://www.adoptionefa.org/ladoption/les-demarches/linscription-de-ladoption-a-letat-civil/

La transcription de l'acte d'adoption peut être demandée au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nantes. En cas de refus, vous pouvez saisir le tribunal judiciaire, soit celui de Nantes, soit celui de votre domicile.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés